

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 août 2025 à 17 h sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
Mme Johanne Lebel, conseillère du district 1 (L'Île-du-Havre-Aubert)
M. Hugues Lafrance, conseiller du district 2 (L'Étang-du-Nord)
M. Georges Painchaud, conseiller du district 3 (Cap-aux-Meules et L'Île-d'Entrée)
M. Roger Chevarie, conseiller du district 4 (Fatima)
M. Benoit Arseneau, conseiller du district 5 (Havre-aux-Maisons)
M. Bernard Richard, conseiller du district 6 (Grande-Entrée)

Sont aussi présentes :

Mme Caroline Nguyen Minh, directrice générale adjointe aux services de proximité
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque douze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

La séance est ouverte à 19 h par le président, Antonin Valiquette.

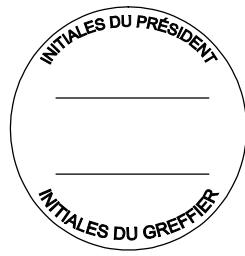
CM2508-1222

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance et confirmation de la réception de l'avis de convocation de la séance ordinaire du 12 août 2025
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

No. de résolution
ou annotation

7. Services municipaux
 - 7.1 Administration

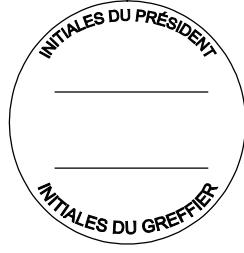
Demandes de contribution financière : Fondation du rein – Concours de Châteaux de sable des Îles – Comité organisateur du Salon des exposants en santé et services sociaux 2025 – Comité des loisirs de Pointe-aux-Loups
 - 7.2 Services administratifs et trésorerie

Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine – Dépôt et approbation des états financiers au 31 décembre 2024
 - 7.3 Ressources humaines

Dépôt de la liste du mouvement de personnel
 - 7.4 Travaux publics

Autorisation de signature – Entente préliminaire de partenariat avec Éco Entreprises Québec
 - 7.4.2 Prolongation de délai – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien – Mise à niveau de la signalisation routière
 - 7.4.3 Rejet des soumissions – Appel d'offres n° 525 – Transport et disposition du bois de construction, rénovation et démolition
 - 7.5 Sécurité publique
 - 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Mandat à la firme Tremblay Bois Avocats – Procédures judiciaires concernant une occupation sans droit en terre publique – Lot 3 777 845 – Village de Grande-Entrée
 - 7.6.2 Appel à projets thématique – Cadre de vitalisation de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Fonds régions et ruralité – Volet 4
 - 7.6.3 Adoption de la description de projets – Convention d'aide financière aux municipalités régionales de comté pour la mise à jour du schéma d'aménagement et de développement pour y intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire – Mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire
 - 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8 Infrastructures et bureau de projets



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

- 7.8.1 Octroi d'un contrat de gré à gré – EIM7 inc. – Gestion des actifs et de la maintenance assistée par ordinateur
- 7.8.2 Autorisation de dépôt – Bureau de projets en érosion et submersion côtières du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Acquisition de terrain et déplacement du site de transbordement de matières résiduelles de L'Île-d'Entrée
- 7.9 Attractivité, communications et expérience citoyenne
- 7.9.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière et engagement de la participation municipale – Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec pour les années 2025-2028
- 7.9.2 Autorisation de dépôt d'un mémoire – Consultation publique 2025 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec – Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029
- 7.10 Réglementation municipale
- 7.10.1 Avis de motion – Projet de règlement n° CM-2025-06 décrétant des dépenses en acquisition de véhicules et équipements roulants et un emprunt de 1 400 000 \$
- 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2025-06 décrétant des dépenses en acquisition de véhicules et équipements roulants et un emprunt de 1 400 000 \$
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

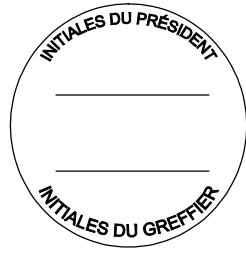
CM2508-1223

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 JUILLET 2025

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025.

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

No. de résolution
ou annotation

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2508-1224

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période finissant le 21 juillet 2025 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

Sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 973 119,90 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2508-1225

Demandes de contribution financière : Fondation du rein – Concours de Châteaux de sable des Îles – Comité organisateur du Salon des exposants en santé et services sociaux 2025 – Comité des loisirs de Pointe-aux-Loups

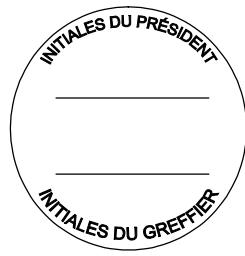
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sollicitée par les organismes du milieu désirant obtenir une contribution financière ou autres formes de dons en bien ou en service;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée à l'égard de chacune de ces demandes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît l'importance de soutenir financièrement les organismes locaux, tout en tenant compte des nombreuses demandes soumises, de certains paramètres et du budget disponible restreint;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Bernard Richard,
appuyée par Johanne Lebel,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

d'approuver le versement des contributions financières suivantes à même le budget spécial de contribution des élus :

Organisme [□]	Contribution [□]
Fondation du rein [□]	Contribution de 500\$ pour la Marche du rein 2025 des Îles-de-la-Madeleine qui se tiendra le samedi 20 ^o septembre ^o 2025, au Centre Alfred-Gallant à Fatima. [□]
Concours de Châteaux de sable des Îles [□]	Commandite de 2000\$ pour la 39 ^e édition qui s'est tenue du 8 au 10 ^o août ^o 2025. [□]
Comité organisateur du Salon des exposants en santé et services sociaux 2025 [□]	Gratuité de la salle de l'âge d'or ainsi que des loges au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord pour le salon qui se tiendra le 5 ^o novembre ^o 2025. [□]
Comité des loisirs de Pointe-aux-Loups [□]	Contribution de 500\$ pour la fête annuelle des Retrouvailles au cœur du village qui a eu lieu le 2 ^o août ^o 2025. [□]

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

CM2508-1226

Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine – Dépôt et approbation des états financiers au 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour l'exercice finissant le 31 décembre 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Îles-de-la-Madeleine, des Immeubles les Sillons, de l'Habitation Arc-en-ciel ainsi que de l'Habitation Le Barachois, ont été déposés au conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Communauté maritime pour combler le déficit d'exploitation de l'OMH est de 83 640 \$ au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Bernard Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

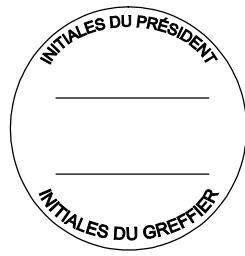
que ce rapport financier de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine soit approuvé tel qu'il a été présenté.

RESSOURCES HUMAINES

CM2508-1227

Dépôt de la liste du mouvement de personnel

CONSIDÉRANT le Règlement n° CM-2024-09 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et certaines délégations actuellement en vigueur et plus spécifiquement l'article 18 portant sur la délégation du pouvoir d'embauche d'un employé salarié et, par



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

No. de résolution
ou annotation

conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT

les mouvements de personnel autorisés par la Direction générale pour la période se terminant le 25 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Ressources humaines, appuyée par Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée par le Service des ressources humaines pour la période se terminant le 25 juillet 2025.

TRAVAUX PUBLICS

CM2508-1228

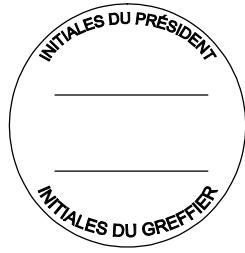
Autorisation de signature – Entente préliminaire de partenariat avec Éco Entreprises Québec

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5) (la « Loi »), sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun regroupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (le « Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

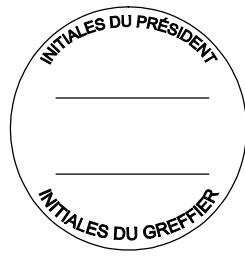
- CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;
- CONSIDÉRANT QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;
- CONSIDÉRANT QU'ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application;
- CONSIDÉRANT QUE des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente;
- CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente de partenariat;
- CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de la nécessité de mettre en œuvre immédiatement certaines parties de l'entente à intervenir sans attendre, soit notamment le processus d'appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de certains éléments dans le formulaire préalable aux annexes de personnalisation et qu'il y a lieu de les transposer dans un document contractuel complet;
- CONSIDÉRANT QUE l'entente préliminaire de partenariat est soumise aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Johanne Lebel,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter les termes de l'entente préliminaire de partenariat soumise aux membres du conseil, lesquels font partie intégrante de la présente résolution;

de respecter les dispositions prévues à l'entente pour le processus d'adjudication de contrat en lien avec les matières recyclables;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

d'autoriser la directrice générale par intérim, Caroline Nguyen Minh, et la directrice des travaux publics, Caroline Richard, à signer l'entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec.

CM2508-1229

Prolongation de délai – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien – Mise à niveau de la signalisation routière

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a entrepris des travaux quant au projet intitulé « Mise à niveau de la signalisation routière », lié à la demande numéro GKF73379, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux, bien qu'amorcés, ne sont pas encore exécutés à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime entend mener à terme les travaux et respecter ses engagements dans le cadre de la Convention d'aide financière signée avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de plusieurs projets urgents non prévus et la non-disponibilité des professionnels pour effectuer les plans et devis ont retardé l'avancement normal des travaux;

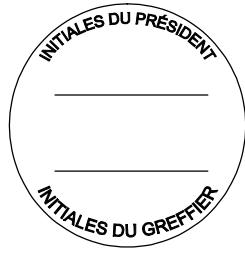
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine confirme son intention d'exécuter les travaux liés à la demande numéro GKF73379 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien;

que le conseil municipal demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) une prolongation de délai, afin de mener à terme les travaux et le dépôt de la reddition de comptes conformément aux exigences du Programme d'aide à la voirie locale;

que la Communauté maritime autorise la Direction des travaux publics à signer l'avenant à la Convention d'aide financière tel que requis par le MTMD pour maintenir l'admissibilité à l'aide financière.



No. de résolution
ou annotation

CM2508-1230

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

Rejet des soumissions – Appel d'offres n° 525 – Transport et disposition du bois de construction, rénovation et démolition

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a procédé à un appel d'offres public pour le transport et la disposition du bois de construction, rénovation et démolition le 26 mai 2025, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à la date prévue et que les propositions reçues ont été dûment analysées;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions reçues dépassent considérablement les estimations budgétaires établies pour ce contrat;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine de respecter ses contraintes budgétaires et de gérer de manière responsable les fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Bernard Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° 525 pour le transport et la disposition du bois de construction, rénovation et démolition, en raison de coûts soumis élevés par rapport aux estimations établies;

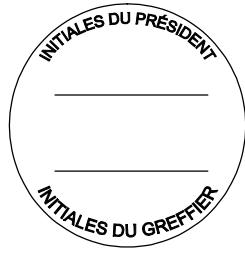
de mandater l'administration de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine afin que soient réévalués les besoins, les modalités du contrat ou les conditions de l'appel d'offres, le tout dans le but de relancer le processus à une date ultérieure, ou pour proposer d'autres options de traitement de ces matières.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

CM2508-1231

Mandat à la firme Tremblay Bois Avocats – Procédures judiciaires concernant une occupation sans droit en terre publique – Lot 3 777 845 – Village de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé une convention de gestion territoriale avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) (la « Convention »);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

CONSIDÉRANT QUE la Convention confère à la Communauté maritime l'obligation de faire respecter les règles gouvernementales concernant l'occupation du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QU' une occupation sans droit a été identifiée et reconnue par le MRNF sur le lot 3 777 845, situé sur le site de la Pointe de Grande-Entrée, lot inclus dans le périmètre visé par la Convention.

CONSIDÉRANT QUE toutes les démarches antérieures n'ont pas permis de régulariser la situation d'occupation illégale constatée;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tremblay Bois Avocats possède l'expertise nécessaire pour entreprendre les procédures judiciaires requises dans un tel dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Johanne Lebel,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de mandater la firme Tremblay Bois Avocats pour entreprendre, au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, les procédures judiciaires nécessaires visant à faire cesser l'occupation illégale identifiée sur le territoire public visé, conformément aux obligations découlant de la convention de gestion territoriale signée avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

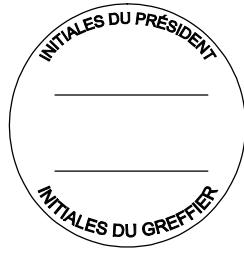
d'assumer les coûts associés à cette procédure judiciaire par le fonds de gestion des terres publiques.

CM2508-1232

Appel à projets thématique – Cadre de vitalisation de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Fonds régions et ruralité – Volet 4

CONSIDÉRANT la signature, en novembre 2020, de l'Entente de vitalisation de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – stipulant que la Communauté maritime doit adopter un Cadre de vitalisation (l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE par l'Entente, la Communauté maritime s'est engagée à participer financièrement à sa mise en œuvre par une contribution représentant 10% de l'enveloppe totale consentie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation recommande au conseil de la Communauté maritime la tenue d'un appel à projets thématique visant à stimuler et diversifier l'offre de loisirs destinée aux adolescents afin de favoriser leur épanouissement, leur engagement et leur sentiment d'appartenance à la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adopte le Cadre de vitalisation tel qu'il a été révisé;

qu'une copie du Cadre de vitalisation soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et publiée sur le site Web de la Municipalité Îles-de-la-Madeleine;

d'affecter la somme de 120 000 \$ de l'enveloppe résiduelle du Cadre de vitalisation à l'appel à projets thématique.

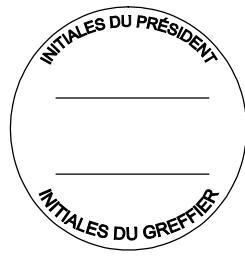
CM2508-1233

Adoption de la description de projets – Convention d'aide financière aux municipalités régionales de comté pour la mise à jour du schéma d'aménagement et de développement pour y intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire – Mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (Politique) le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la mesure 1.2 du Plan de mise en œuvre (PMO) de la Politique, le Gouvernement du Québec a adopté le 1^{er} décembre 2024 de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) afin de traduire les objectifs de la Politique sur le territoire québécois, de mieux capter les enjeux d'actualité en aménagement du territoire et de prendre en compte les particularités territoriales propres à chaque milieu;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de la mesure 1.4 du PMO de la Politique, une aide financière est prévue pour soutenir les municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur schéma



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

d'aménagement et de développement (SAD)
pour y intégrer les nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé la convention d'aide financière le 28 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une description du projet pour lequel il utilisera l'aide financière accordée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Bernard Richard,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la description de projet soit adoptée et transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux modalités de la convention d'aide financière;

que le conseil autorise le chef de division de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, David Richard, à signer tous les documents requis à cette fin.

INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

CM2508-1234

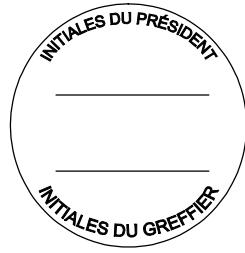
Octroi d'un contrat de gré à gré – EIM7 inc. – Gestion des actifs et de la maintenance assistée par ordinateur

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine souhaite maintenir le bon état de ses infrastructures et de ses équipements électromécaniques en respect du Plan de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer un entretien préventif adéquat et garder un historique des interventions effectuées, l'utilisation d'une application informatique de gestion de la maintenance est tout indiquée;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe dédiée à l'entretien des bâtiments municipaux a exploré les diverses plateformes offertes au Québec et qu'elle recommande l'utilisation de CITATEL, étant un logiciel de gestion d'actifs municipaux, au sein de l'organisation municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise EIM7 inc., fournisseur dudit logiciel, a proposé une offre de service répartie sur 3 ans, que les budgets opérationnels 2025 sont suffisants pour



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

No. de résolution
ou annotation

conclure une entente avec celle-ci et que le conseil doit adopter une résolution pour l'octroi d'un tel contrat;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer un contrat de gré à gré d'un montant de 12 954 \$ plus taxes, par année, à l'entreprise EIM7 inc., pour l'application CITADEL de base et la gestion de la maintenance sur une période de 3 ans, en ajoutant aussi un contrat de service non récurrent de 13 056 \$, plus taxes, pour la mise en place et la formation, tel que décrit à l'offre présentée le 14 juillet 2025;

d'autoriser la Direction des infrastructures et du bureau de projets ou en son absence, la Direction générale, à signer tout document relatif à ce contrat et en assurer la gestion;

de financer cette dépense à même le budget de fonctionnement associé aux bâtiments municipaux (02-190-00).

CM2508-1235

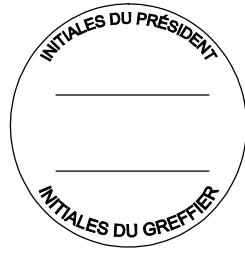
Autorisation de dépôt – Bureau de projets en érosion et submersion côtières du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Acquisition de terrain et déplacement du site de transbordement de matières résiduelles de L'Île-d'Entrée

CONSIDÉRANT QUE le 31 août 2023, le Gouvernement du Québec a fait l'annonce d'un Bureau de projets en érosion et submersion côtières et que des sommes sont disponibles pour appuyer les municipalités dans leurs projets d'adaptation aux risques côtiers;

CONSIDÉRANT QUE le site de transbordement de matières résiduelles de L'Île-d'Entrée fait partie des sites prioritaires de la Municipalité et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans le Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières qui a été déposé en 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'érosion du site de transbordement est importante, ayant déjà entraîné la démolition d'un bâtiment par le passé et nécessitant le déplacement d'un second bâtiment à court terme;

CONSIDÉRANT QUE le financement disponible permettrait l'acquisition d'un terrain à L'Île-d'Entrée et la relocalisation des bâtiments afin d'assurer la pérennité du service de gestion des matières résiduelles à la population;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

CONSIDÉRANT QUE ce financement permettrait aussi un nettoyage du site actuel de transbordement des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Johanne Lebel,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à déposer une demande de financement auprès du Bureau de projets en érosion et submersion côtières du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'acquisition d'un terrain, le déplacement d'infrastructures et la remise en état des lieux du centre de transbordement de L'Île-d'Entrée;

d'autoriser la Direction des infrastructures et du bureau de projets ou, en son absence, la Direction générale, à signer une éventuelle entente ou tout document relatif à cette demande et à en assurer la gestion, le cas échéant.

ATTRACTIVITÉ, COMMUNICATIONS ET EXPÉRIENCE CITOYENNE

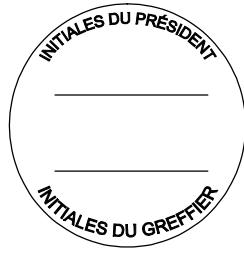
CM2508-1236

Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière et engagement de la participation municipale – Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec pour les années 2025-2028

CONSIDÉRANT le rôle clé de la Stratégie d'attraction pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, son inscription dans des projets majeurs comme Horizon 2035, ainsi que la volonté de prolonger son mandat au-delà de décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, composante essentielle du plan d'action de la Stratégie d'attraction des personnes, a permis la réalisation d'initiatives structurantes visant à renforcer les relations interculturelles dans la communauté durant la première phase (2022-2025);

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre des actions concrètes face aux enjeux territoriaux liés à la démographie, à la main-d'œuvre, ainsi qu'à la cohésion sociale et au vivre-ensemble;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

CONSIDÉRANT

les ressources financières significatives requises pour la mise en œuvre d'un tel plan d'action adapté au territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter la responsabilité du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec présenté pour une période de trois ans, soit de 2025 à 2028;

de demander au MIFI un versement de 420 000 \$, réparti sur trois ans, totalisant 140 000 \$ annuellement;

de s'engager à verser 25% du projet de 420 000 \$ en services (ressources humaines), soit une somme de 105 000 \$, répartie sur trois ans, pour une participation équivalente à 35 000 \$ annuellement en services (ressources humaines);

de confier le mandat au Service de l'attractivité, des communications et de l'expérience citoyenne de déposer la demande d'aide financière dans le cadre du PAC du MIFI;

d'autoriser le directeur de l'attractivité, des communications et de l'expérience citoyenne, Alexandre Bessette, ou en son absence, la Direction générale, à signer tout document officiel avec le Gouvernement du Québec, notamment la convention d'aide financière concernant ledit projet;

de mandater l'équipe de la Stratégie d'attraction et la conseillère en diversité et en inclusion sur le plan de la représentation de l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

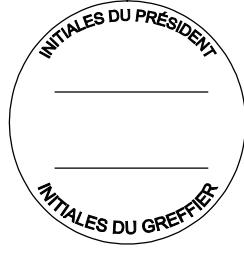
CM2508-1237

Autorisation de dépôt d'un mémoire – Consultation publique 2025 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec – Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

CONSIDÉRANT QUE le ministère l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) lance une consultation publique pluriannuelle sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029;

CONSIDÉRANT

l'importance de continuer à agir concrètement sur les enjeux territoriaux que sont la démographie et la main-d'œuvre;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

CONSIDÉRANT

l'objectif de la Stratégie d'attraction des personnes d'attirer 100 personnes supplémentaires par année et de favoriser leur établissement durable;

CONSIDÉRANT

le partenariat entre la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et le ministère l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

CONSIDÉRANT QUE

le MIFI invite les personnes et organismes qui sont intéressés à participer à la consultation publique à déposer un mémoire au plus tard le 15 août 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de réaffirmer que l'archipel des Îles-de-la-Madeleine fait face à des enjeux particuliers, distincts du reste du Québec, qui nécessitent une attention et des mesures adaptées de la part du Gouvernement du Québec, de ses ministères et organismes, conformément au décret sur l'insularité;

de mandater l'équipe de l'attractivité, des communications et de l'expérience citoyenne pour rédiger un mémoire selon les enjeux ciblés et liés à l'insularité, la démographie, l'économie saisonnière, le logement, les services de garde, le transport et l'accueil des nouveaux arrivants incluant des recommandations spécifiques pour soutenir le développement de l'immigration aux Îles;

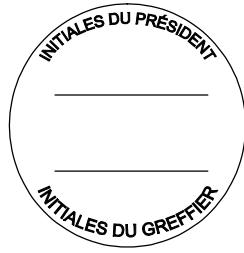
d'autoriser le dépôt par le président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine d'un mémoire municipal dans le cadre de la consultation publique visant la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029, menée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2508-1238

Avis de motion – Projet de règlement n° CM-2025-06 décrétant des dépenses en acquisition de véhicules et équipements roulants et un emprunt de 1 400 000 \$

Le conseiller, Benoit Arseneau, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses en acquisition de véhicules et équipements roulants et un emprunt de 1 400 000 \$.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

No. de résolution
ou annotation

Dépôt du projet de règlement n° CM-2025-06 décrétant des dépenses en acquisition de véhicules et équipements roulants et un emprunt de 1 400 000 \$

CM2508-1239

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit acquérir des véhicules et des équipements roulants;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces acquisitions;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2025-06 séance tenante.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- Impact de l'annonce du premier ministre Carney sur le prix du transport des matières résiduelles;
- L'augmentation de la taxe commerciale devrait se refléter pour les camions-restaurants en augmentant le coût des permis;
- Importance de la qualité du tri des matières recyclables afin d'éviter la contamination dans les camions servant à la collecte;
- Contribution des employés de la Municipalité au régime de pension;
- Révision des conditions relatives aux fonds de pension;



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 août 2025

No. de résolution
ou annotation

- Sensibilisation sur les extincteurs à proximité des commerces de La Grave et présence des pompiers lors d'événements comme des feux d'artifice.

CM2508-1240

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 55.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière